

ENEDIS - Accueil Urbanisme

Métropole Aix Marseille Provence
Direction Aménagement du Territoire
281 Boulevard Maréchal Foch - BP274
13666 Salon de Provence

Courriel :

pads-urbanisme@enedis.fr

Objet :

Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Il est très important de nous communiquer le numéro de ce PA au moment du dépôt du/des futur(s) permis de construire.

Aix en Provence, le 20/12/2022

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme **PA0130092200006** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	ROUTE DU CHATEAU CHATEAU DE LA BARBEN 13330 LA BARBEN
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AI, Parcelle n° 184-34-147 Section AM, Parcelle n° 113-69-13-14-17-246-27-28 Section AM, Parcelle n° 37-51-88 à 94-100
<u>Nom du demandeur :</u>	D'ALANCON VIANNEY

Pour la puissance de raccordement demandée de **1600 kVA triphasé**, aucune contribution financière¹ n'est due par la CCU à Enedis. Notre réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

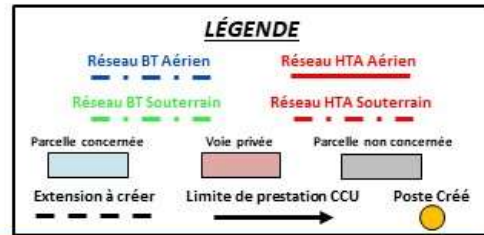
Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir **1600 kVA triphasé**. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement supérieure à celle indiquée ci-dessus, une éventuelle contribution financière pour des travaux de raccordement pourrait être à la charge de la CCU (ou de l'EPCI).

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

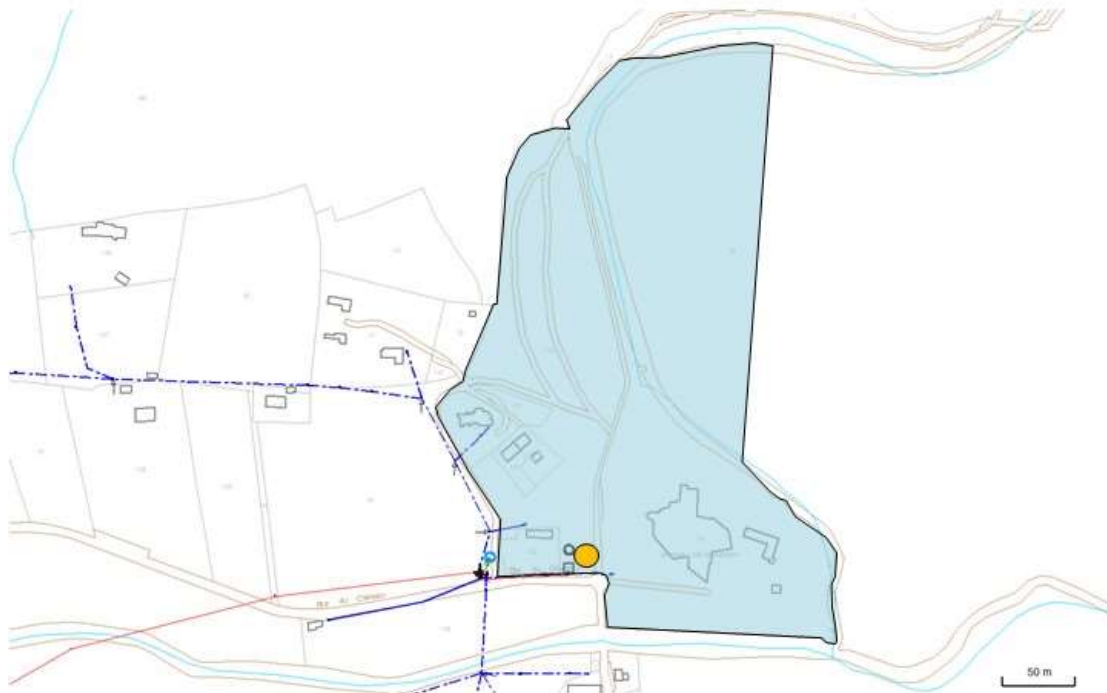
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable Service Urbanisme CU/AU
DRI Provence Aples du Sud -
Agence Raccordement Marché d'affaires
445 rue André Ampère 13290 AIX EN PROVENCE

¹ Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie



L'avis ENEDIS pour le **PA0130092200006** pour la puissance de raccordement demandée de 1600 kVA nécessite la création d'un poste privé sur le terrain d'assiette de l'opération. Le maître d'ouvrage de l'opération devra se rapprocher d'ENEDIS afin de définir l'emplacement du poste de transformation.



Les tracés de réseaux seront confirmés lors de l'étude définitive faite à la demande de raccordement. Les travaux à réaliser peuvent être soumis à des autorisations administratives, autorisations de passage ainsi que des contraintes techniques de réalisation des ouvrages. Toute modification de la présente solution technique pourra entraîner une reprise d'étude, une modification du chiffre de facturation, ainsi que d'un réajustement éventuel du délai de réalisation des travaux de raccordement.